

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le DIX JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme CHASSELOUP, Maire.

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés : Mme RIVIERE (Pouvoir à M. CHABANNES)

Absents :

Secrétaire de séance : M. DEVIMEUX

Date de convocation : 3 janvier 2023

Elus en exercice : 14

Elus présents : 13

Elus votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- Démission du 1^{er} adjoint au Maire,
- Modification du nombre des adjoints au Maire,
- Modification de l'ordre des adjoints au Maire,
- Modification des représentants de la commune de Marboué aux différentes commissions communales,
- Modification des représentants de la commune :
 - . Pays Dunois,
 - . Territoire Energie 28,
 - . SICTOM,
- Modification des membres des Commissions MAPA, DSP, CAO,
- Modification des membres des commissions communautaires.
- Centre Hospitalier Henry Ey : avenant à la convention de prestations repas,
- Création d'un contrat aidé : adjoint d'animation : 20 heures
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance :

M. DEVIMEUX est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022 :

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 6 décembre 2022. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Démission du 1^{er} adjoint au Maire :

Lors de sa séance du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal avait pris connaissance de la démission de Monsieur Pascal Toussaint, 1^{er} adjoint au Maire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Madame le Préfet a accepté cette démission le 30 décembre 2022.

Modification du nombre des adjoints au Maire :

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Pascal TOUSSAINT du poste de 1^{er} adjoint, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.

Modification de l'ordre des adjoints au Maire :

Vu la démission de M. Pascal TOUSSAINT, à compter du 1^{er} janvier 2023, qui a été acceptée par Madame le Préfet par courrier reçu le 30 décembre 2022,

Considérant que le Conseil Municipal peut conserver 3 postes d'adjoints et ne pas remplacer le 4^{ème}.

Il est proposé de conserver l'ordre actuel du tableau d'élection des adjoints.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ordre des adjoints ci-dessous :

Mme ALLANIC, 1^{ère} adjointe au Maire,
M. CHABANNES, 2^{ème} adjoint au Maire,
Mme SAMSON, 3^{ème} adjointe au Maire.

Les arrêtés de délégations des adjoints seront modifiés en conséquence.

Modification des représentants de la commune de Marboué aux différentes commissions communales et nouveaux domaines de compétences des adjoints :

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de modification des représentants des différentes commissions communales.

Modification des représentants de la commune :

. Pays Dunois,
. Territoire Energie 28,
. SICTOM,

Modification des membres des Commissions MAPA, DSP, CAO,

Modification des membres des commissions communautaires.

Après avoir procédé aux différentes élections, le conseil approuve le tableau ci-joint.

Centre Hospitalier Henry Ey : avenant à la convention de prestations repas :

Madame le Maire expose ce qui suit :

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi, les repas sont commandés auprès de l'hôpital Henri Ey à Bonneval.

Les prix sont réactualisés pour 2023. Un avenant est proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la Convention avec l'hôpital Henri Ey.

Création d'un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif - Parcours emploi compétences - Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – PEC-CUI-CAE - Contrat de droit privé :

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'animation, à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2023.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut.

Mme Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent d'animation à temps non complet à raison de 20 heures / semaine de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du PEC – CUI – CAE et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Si le candidat retenu ne peut bénéficier du contrat aidé, le conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités à raison de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2023.

Informations et questions diverses :

. Rentrée scolaire 2023-2024 : toutes les classes des deux écoles seront maintenues.

. Lotissement la Remise St Martin : 11 logements de l'Habitat Eurélien : les travaux débiteront la semaine du 16 janvier 2023.

. PLUiH : A ce jour, il n'est pas arrêté par l'ensemble des communes.

. Projet sablière : le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de l'entreprise PIGEON-GRANULAT, la Préfecture rendra un avis définitif à la fin du mois de janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.

Madame Le Maire

Le secrétaire de séance